

Département Maine et Loire
Arrondissement Angers
Commune Blaison-Saint-Sulpice
Date de convocation 30 juin 2026
Date d'affichage 08 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 06 juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique, sous la présidence de Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Maire

Étaient présents : Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Bertrand BABIN, Nadine DUPONT-THIRIEZ, Sylvie LEGAGNEUX, Guillaume SALVIAC, Marie-Madeleine CHEVILLARD, Marie-Hélène ROUX, Patricia EDON, David GALLARD, Clément GOURICHON, Charles ETTTEL, Adien MEILLERAIS, Pierre-André EYER, Elphège MASSOT, Patrice BRUT, Clara COTTIN

Absentes excusées : Yasmine DEBEIRE (pouvoir à Bertrand BABIN), Pascale SACHETTI (pouvoir à Guillaume SALVIAC), Cécile AMILIEN (pouvoir à David GALLARD)

Marie-Madeleine CHEVILLARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-07-37

Délibération des tarifs garderie 2026-2027

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que :

- Le tarif actuel d'une heure de garderie s'élève à 1.92 €, tout quart d'heure commencé étant dû, et qu'après 18 heures 45, heure de fermeture, les éventuels dépassements d'horaires sont facturés 5.00 € ;
- Qu'il est appliqué la facturation aux enfants inscrits mais qui ne viennent pas à la garderie à hauteur de 1.92 € par heure ;
- Qu'il est appliqué la facturation aux enfants non-inscrits mais qui viennent à la garderie à hauteur de 3.00 € par heure.

Elle demande à fixer les tarifs pour l'année 2026-2027.

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- *de fixer le tarif de l'heure de garderie à 1.96 €. Tout quart d'heure commencé sera dû. Après 18 heures 45, heure de fermeture, les éventuels dépassements d'horaires seront facturés 5.00 €.*
- *D'appliquer la facturation aux enfants inscrits mais qui ne viennent pas à la garderie à hauteur de 1.96 € par heure ;*
- *D'appliquer la facturation aux enfants non-inscrits mais qui viennent à la garderie à hauteur de 3 € par heure.*

La Maire,
Carole JOUIN-LEGAGNEUX

Accusé de réception en préfecture
049-200056265-20260706-2026-07-37-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception en préfecture : 07/07/2026
Préfecture le
Publication ou notification
Du

